

Décision de délégation de
signature consentie au
Responsable de Service et
Collaborateurs

Pôle Présidence
V/REF.
N/REF. AB/AT/FGA
Objet : Délégation de signature

Le Président Arnaud BESSÉ,

Vu l'article D. 513-9 du CRMP

Sur proposition de la Directrice Générale

DECIDE :

Article 1 :

De donner délégation de signature aux personnes notifiées dans le tableau ci-dessous, à l'effet de signer au nom du Président et dans la limite de ses attributions et/ou du service dont il a la responsabilité :

Siège Social
CS 41808
11-13-15 rue LJ Philippe
41018 BLOIS Cedex
Tél. : 02.54.55.20.00
Laboratoire. : 02.54.55.20.40
Email : accueil@loir-et-cher.chambagri.fr

Antenne Viticole et
Œnologique
4 rue Gutenberg - Z.A.
41140 NOYERS/CHER
Tél. : 02.54.75.12.56

	Administration courante	Budget / Comptabilité		Juridique
		Dépenses (HT)	Recettes (HT)	
Responsables de Services	Etats des frais de déplacement et ordres de mission agent du Pôle / Equipe	Engagement Ordonnancement Limite : 1 500 €	Convention Contrat de ventes et prestations Ordonnancement dont BAF Limite : 3 000 €	Déclaration CNIL (<i>Sophie GIRON</i>) Démarrage session formation (<i>Marie SERGENT</i>)
Collaborateurs	Document technique dans leur domaine d'expertise			

Responsables de Service :

- Sophie GIRON
- Valérie LESCAUD
- Marie SERGENT



Article 2 :

Tous les documents signés dans le cadre de la présente délégation seront signés « Pour le Président et par délégation, Madame / Monsieur Prénom + Nom, Titre ».

Fait à Blois, le 16 Janvier 2024

Arnaud BESSÉ
Président de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher